

M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S
VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Haute-Savoie

ARRETE MUNICIPAL
N° PM/2017/54/T/LD

**REGLEMENTANT L'ACCES DES PIETONS LE LONG DE LA VOIE
DU TRAMWAY DU MONT BLANC**

Le Maire

VU le Code de la Sécurité Intérieur Titre 3 ; Chapitre 1 ; Section 1 ; Articles L 131,1 et L 131,2

VU la demande présentée par Monsieur Damien GIRARDIER, directeur d'exploitation du tramway du Mont Blanc.

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les lieux en interdisant l'accès pédestre aux randonneurs et alpinistes le long de la voie du entre le Mont Lachat et la Nid d'Aigle.

ARRÊTE

Article 1 : la circulation des piétons est interdite le long de la voie du T.M.B entre le Mont Lachat et le Nid d'Aigle à partir du :

- Lundi 19 Juin 07 heures jusqu'au 01 décembre 2017

Article 2 : La signalisation nécessaire et réglementaire sera mise en place par le demandeur.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours, Monsieur le chef de Poste de la Police Municipale et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.



Fait à Saint-Gervais, le 16 Juin 2017,
Le Maire,

Jean Marc PEILLEX

Arrêté rendu exécutoire le :

Affiché le :